

La formation des officiers de l'École de l'air

Anne-Laure Michel

Lieutenant-colonel. Directrice générale de la formation militaire de l'École de l'air.

Le 1^{er} avril 1933, le président de la République Albert Lebrun signe un décret ministériel qui fait de l'Armée de l'air une armée à part entière tandis que la loi du 2 juillet 1934, fixant son organisation, marque son acte de naissance. Les officiers servant au sein de cette nouvelle armée sont désormais formés dans une école qui lui est propre. Le site géographique accueillant cette école doit respecter trois critères : implantation sur un aérodrome, dans une région à la météorologie clémente, et à proximité d'une garnison ainsi que d'une grande ville universitaire, car, s'il n'est pas encore question de faire de l'officier aviateur un ingénieur, celui-ci doit pouvoir disposer d'un bagage scientifique important : « en avion, la science et la technique priment ».

Pierre Cot, alors ministre de l'Air, propose donc au Président cette même année d'installer l'École de l'air à Salon-de-Provence. Il écrira dans un ouvrage paru en 1939 : « C'est une Grande école, à base de culture scientifique, par ses programmes et la valeur de son enseignement. C'est un établissement de culture générale et la jeune génération d'officiers aviateurs aborde la carrière des armes pourvue de la base solide que procurent les disciplines scientifiques. » ⁽¹⁾

*
**

Quatre-vingts ans plus tard, les temps ont changé mais l'esprit demeure.

L'École de l'air assure toujours la formation initiale de tous les officiers aviateurs. Cependant, dans un contexte de transformation profonde de l'Armée de l'air et du monde de l'enseignement supérieur, elle se devait d'évoluer, pour être au rendez-vous des multiples opérations dans lesquelles les aviateurs sont engagés aujourd'hui.

En outre, l'avènement de nouvelles générations d'élèves officiers, créatifs, « impatientes », ultra-connectés, était un facteur à intégrer dans l'adaptation des outils de formation de l'École, nécessairement plus agiles et innovants.

(1) Pierre Cot : *L'Armée de l'air* ; Paris, Grasset, 1939, 253 pages.

L'École de l'air s'est ainsi lancée en 2017 dans un vaste chantier de transformation de son statut en « établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type Grand Établissement (EPSCP-GE) ».

Ce changement de statut, effectif depuis le 1^{er} janvier 2019, vise à :

- mieux maîtriser et diversifier l'offre de formation, garantissant une diplomation ciblée des élèves officiers afin de mieux répondre aux besoins opérationnels de l'Armée de l'air, dans un panel de métiers qui ne cesse de s'étendre. L'enjeu est également de se positionner dans le premier cercle de l'enseignement supérieur, condition nécessaire pour garantir l'attractivité de l'École vis-à-vis des enseignants-chercheurs et la crédibilité des diplômes délivrés ;

- ouvrir de nouvelles perspectives partenariales équilibrées, avec le monde universitaire, scientifique et militaire, au niveau local mais aussi national et international. L'École de l'air a donc pour ambition de devenir une académie « référente » de la formation des officiers aviateurs en Europe ;

- développer la dimension recherche et innovation sur le site de Salon-de-Provence, en poursuivant les activités initiées par le Centre de recherche de l'Armée de l'air, créé en 2002, comme la chaire « cyber résilience aérospatiale » ou par le Centre d'excellence drone. L'École de l'air entend capitaliser sur son expertise acquise dans des domaines d'influence et d'aux entre les mondes militaire et civil tels que la cybersécurité, les drones et bientôt le spatial. L'agilité et la visibilité apportées par son changement de statut offrent, d'ores et déjà, de nouvelles opportunités de coopération et de projets (Université d'Aix-Marseille, IEP d'Aix-en-Provence, Onera, Cnes, CEA...).

**

Toutes ces perspectives d'évolution ne sauraient toutefois obérer la mission principale de l'École, de formation initiale de tous les officiers de l'Armée de l'air. Ainsi, l'École de l'air « grand établissement » sera placée sous la tutelle du ministère des Armées, incarnée par l'État-major de l'Armée de l'air.

Avant toute chose, l'École de l'air forme des officiers aviateurs aptes à commander sous la pression, parfois dans des situations de chaos. Elle prépare des futurs chefs militaires capables de maîtriser toutes les techniques de leurs systèmes d'armes, de plus en plus complexes, embarqués sur les avions et hélicoptères de combat de l'Armée de l'air, équipant les radars de surveillance spatiale ou les systèmes de défense sol-air.

L'École de l'air forme également des spécialistes scientifiques et techniques du milieu aérospatial, appelés à devenir des référents de la troisième dimension dans le domaine des opérations militaires. Ils devront maîtriser les défis de ce milieu, comprendre les enjeux de la suprématie aérienne face à des espaces aériens

de plus en plus contestés, en Europe et dans le monde, et les expliquer en inter-armées et en interministériel.

*

**

Finalement, l'évolution du statut de l'École de l'air n'est pas un simple clin d'œil au ministre de l'Air Pierre Cot, qui il y a tout juste quatre-vingts ans, était attaché à ce que l'École de l'air « se maintienne entre l'École navale et l'École polytechnique », toutes deux EPSCP-GE aujourd'hui.

L'École de l'air se mobilise et évolue, consciente du rôle qu'elle a à jouer dans la construction de l'Armée de l'air de demain, une Armée de l'air collective, connectée et agile, toujours au service des opérations dans lesquelles elle est profondément engagée. ♦